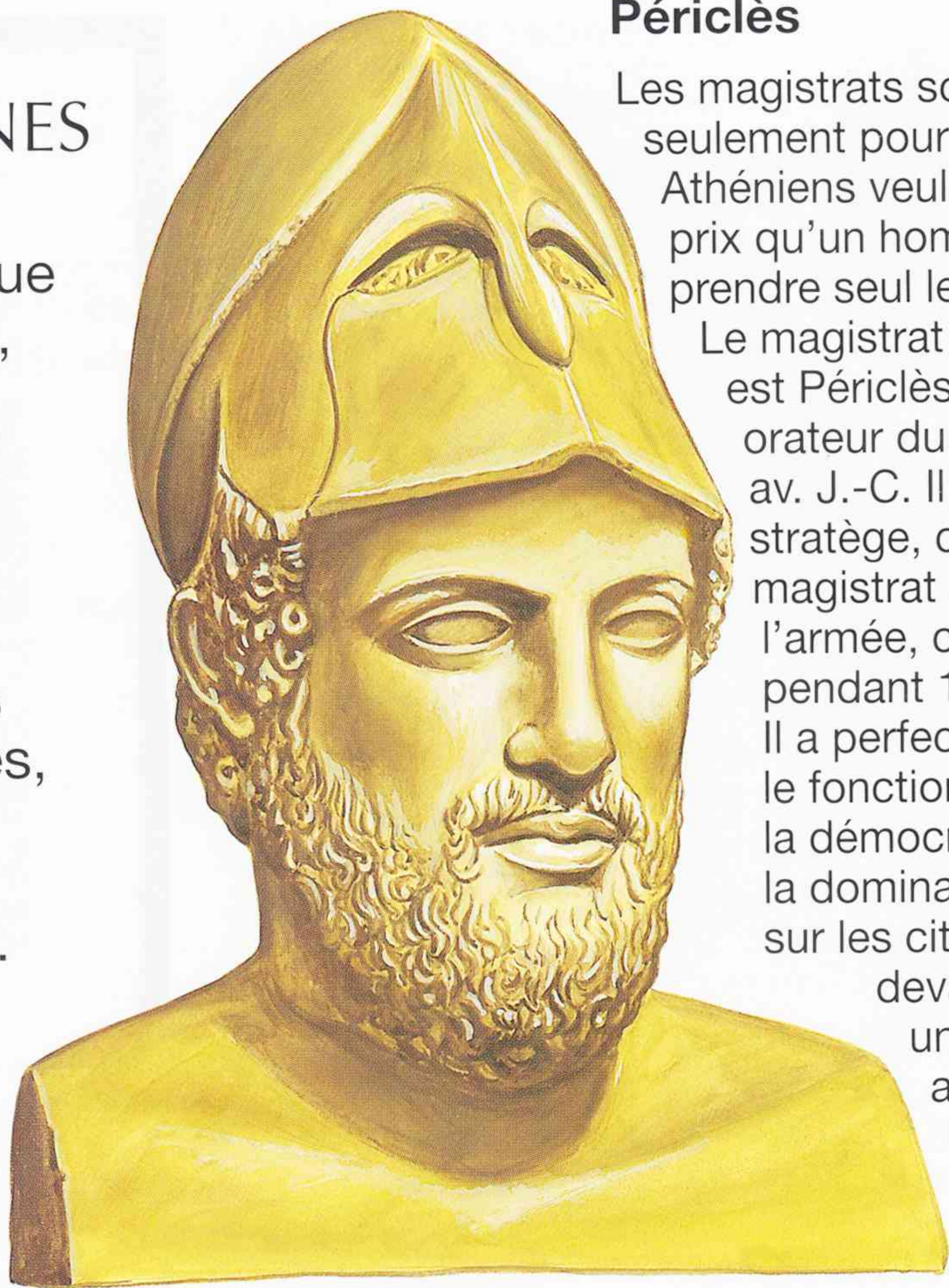


LA DÉMOCRATIE À ATHÈNES

Au V^e siècle av. J.-C., Athènes présente une organisation politique originale : la démocratie. En effet, ce sont les citoyens, nés pour la plupart de parents athéniens, qui dirigent eux-mêmes les affaires publiques : ils se réunissent en assemblée pour voter les lois, et élisent des magistrats chargés de les faire appliquer. Les femmes, les enfants, les métèques et les esclaves en sont exclus. Les métèques sont les étrangers. Ils ne peuvent pas acheter de terre, ni épouser une citoyenne, mais ils ont le droit d'exercer un métier et d'avoir des esclaves.

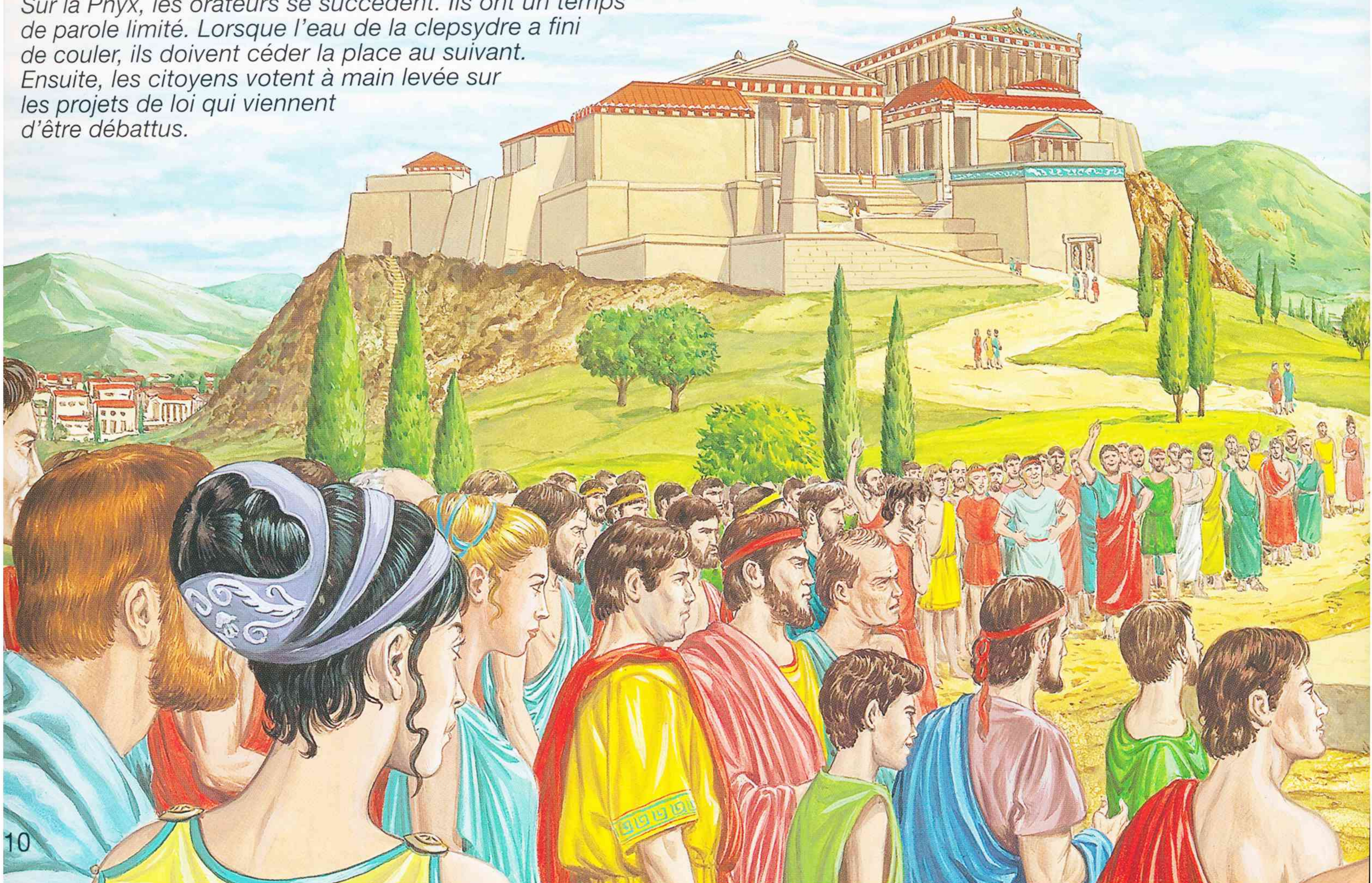


Périclès

Les magistrats sont élus seulement pour un an : les Athéniens veulent éviter à tout prix qu'un homme puisse prendre seul le pouvoir.

Le magistrat le plus connu est Périclès, un grand orateur du V^e siècle av. J.-C. Il a été réélu stratège, c'est-à-dire magistrat chargé de l'armée, chaque année pendant 15 ans. Il a perfectionné le fonctionnement de la démocratie et a imposé la domination d'Athènes sur les cités alliées, qui devaient lui verser un tribut, qui a permis la construction de très beaux monuments.

Sur la Pnyx, les orateurs se succèdent. Ils ont un temps de parole limité. Lorsque l'eau de la clepsydre a fini de couler, ils doivent céder la place au suivant. Ensuite, les citoyens votent à main levée sur les projets de loi qui viennent d'être débattus.



Les citoyens écrivent sur un fragment de poterie le nom de celui qu'ils veulent frapper d'ostracisme.

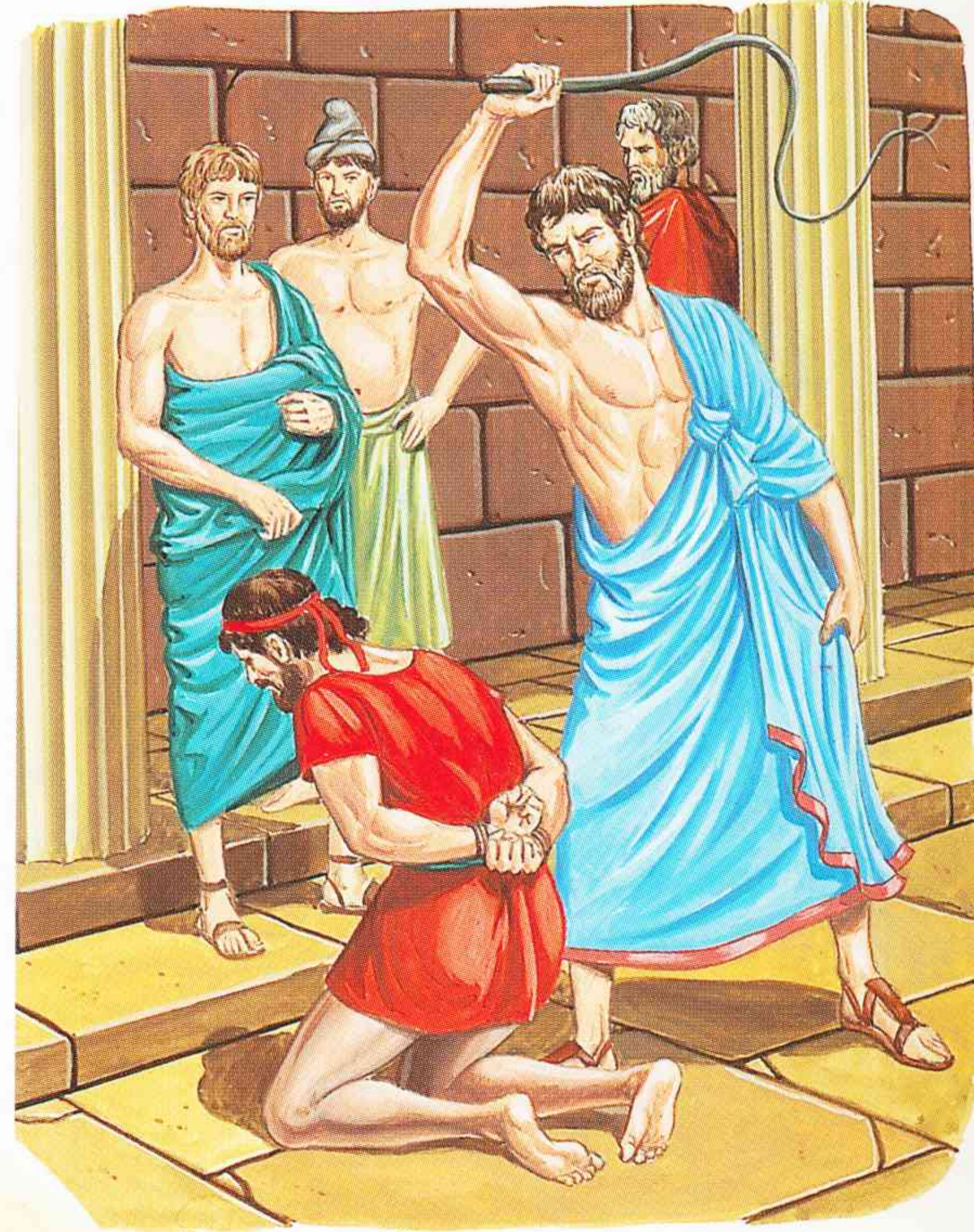


L'assemblée des citoyens

Des affiches indiquent quand aura lieu la prochaine réunion de l'ecclésiā, l'assemblée des citoyens. Parfois, quand elle doit se réunir rapidement, des messagers l'annoncent à travers la ville en sonnant de la trompette. La cité verse une indemnité de présence à ceux qui s'y rendent. Grâce à cet argent, les citoyens pauvres peuvent se permettre de perdre une journée de travail. Certains préféreraient continuer à flâner sur l'agora. Mais les archers scythes, chargés de la police, rabattent les retardataires avec une corde enduite de peinture rouge. Ceux qui arrivent sur la colline de la Pnyx avec les vêtements tachés de rouge paient une amende. Mieux vaut être à l'heure !

La boulè et la justice

Il existe une seconde assemblée, qui s'appelle la boulè. Elle est constituée de 500 citoyens tirés au sort chaque année. C'est elle qui prépare les projets débattus ensuite par l'ecclésiā. Pour juger les personnes accusées, il existe plusieurs tribunaux. Une fois par an, les citoyens peuvent aussi frapper d'ostracisme celui qui est soupçonné de vouloir le pouvoir pour lui seul : il est banni d'Athènes pour dix ans, mais il n'est pas privé de sa fortune et peut aller habiter dans la cité de son choix.



Les esclaves

Souvent issus de peuples vaincus, ils sont considérés comme des choses, et non comme des êtres humains. Leur propriétaire peut les battre, mais non les tuer. Les citoyens et les métèques vont les acheter sur le marché aux esclaves, qui a lieu une fois par mois. La cité possède elle aussi des esclaves, employés dans les mines d'argent, dans la police (les archers scythes)... Au V^e siècle av. J.-C., ils sont sans doute environ 300 000, alors que les gens libres sont au maximum 200 000 ! Il arrive que des patrons accordent la liberté à leurs esclaves : ils les affranchissent. Certains esclaves arrivent à acheter eux-mêmes leur liberté. Les affranchis ne participent pas au gouvernement de la cité.



La clepsydre sert à mesurer le temps. Quand toute l'eau s'est écoulee, le temps de parole de l'orateur est terminé.

